



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE LORRAINE**

VU l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles,

VU l'arrêté du 9 septembre 2013 fixant les diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

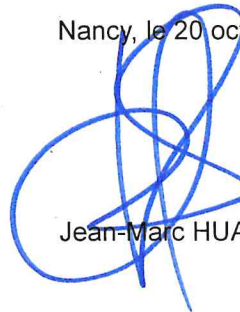
ARRÊTÉ

Article 1er : Un second concours interne de recrutement de professeurs des écoles stagiaires est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2022.

Article 2 : Le registre d'inscription de la session 2022 est ouvert du mardi 19 octobre 2021, à partir de 12 heures, au mercredi 17 novembre 2021, à 17 heures, heure de Paris sur le site Internet www.devenirenseignant.gouv.fr.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 20 octobre 2021



Jean-Marc HUART